

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance ordinaire du 11 mars 2019

Le Conseil Municipal de FLAVIGNY sur MOSELLE, régulièrement convoqué le 25 février 2019, s'est réuni le 11 mars 2019 à 20h30 à la Mairie, sous la Présidence de M. Marcel TEDESCO, Maire.

### Etaient présents :

TEDESCO Marcel, RAVEY Dominique, HEQUETTE Michel, ROZAIRE Anne, DURAND Pascal, ROUSSEAU Dominique, ARGENTON Michèle, CARDOT Marie-Claude, GREINER Cathy, COUSIN Philippe, POIRSON François, MEYER Christine, MOLL Patrice, CELKA Marie-Odile, NOISETTE Laurent, GERARDIN Olivier, MILBACH Corinne, BURTIN Clémence.

Etaient excusé(s) : Dominique ROUSSEAU, Michèle ARGENTON, Philippe COUSIN, Patrice MOLL, Clémence BURTIN.

### Procurations :

- Clémence BURTIN à Dominique RAVEY
- Patrice MOLL à Anne ROZAIRE
- Dominique ROUSSEAU à Michel HEQUETTE
- Michèle ARGENTON à Marcel TEDESCO
- Philippe COUSIN à Pascal DURAND

Secrétaire de séance : Pascal DURAND

## N°02/2019 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Le Maire rappelle que l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « l'arrêté des comptes est constitué par le vote du compte administratif et du compte de gestion établi par le comptable de la commune ». Conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal entend, débat et arrête le compte de gestion du Receveur. Il s'agit là d'un préalable obligatoire au vote du compte administratif qui constitue l'arrêté définitif des comptes de l'exercice budgétaire.

### COMPTE DE GESTION 2018

Sections	Résultats de clôture 2017	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice 2018	Résultats de clôture 2018
Investissement :	-41 613,91	0,00	-99 454,47	-141 068,38
Fonctionnement :	1 541 659,61	-129 663,91	384 446,43	1 796 442,13
<b>Totaux =</b>	<b>1 500 045,70</b>	<b>-129 663,91</b>	<b>284 991,96</b>	<b>1 655 373,75</b>

Aussi, le Conseil Municipal :

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés,
- Considérant que toutes les opérations budgétaires de recettes et dépenses ont été régulièrement effectuées,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 et tenant compte de celles relatives à la journée supplémentaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le compte de gestion produit par le Comptable public,  
Suivant l'avis favorable de la commission finances,

**Le Maire propose que le Conseil Municipal,**

- ✓ **PRENNE ACTE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur de la commune de FLAVIGNY sur MOSELLE, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

### **N°03/2019 - ELECTION D'UN PRESIDENT DE SEANCE**

Le Maire rappelle que, conformément au code des Collectivités Territoriales, la présidence de la séance où le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif est assurée par un conseiller municipal élu pour l'occasion.

Il invite donc l'assemblée à procéder à l'élection d'un Président de séance afin de débattre du compte administratif.

Le Maire propose la candidature de Michel HEQUETTE, 2<sup>e</sup> Adjoint, responsable de la commission finances.

**A été élu par 17 voix POUR, (1 ABSENTION),  
Michel HEQUETTE, en qualité de Président de séance.**

### **N°04/2019 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Le Maire présente le compte administratif 2018 conformément aux délibérations du Conseil Municipal concernant cet exercice budgétaire, à savoir :

- 17/2018 du 09/04/2018 relative au budget primitif 2018,
- 34/2018 du 02/07/2018 relative au virement de crédit n°1 pour paiement numérisation actes d'état civil,

- 44/2018 du 24/09/2018 relative au virement de crédit n°2 pour versement taxe d'aménagement à la CCMM,
- 49/2018 du 29/10/2018 relative aux virements de crédits n°3 et n°4 et n°5 pour le paiement du site internet et l'adhésion à la SPL Gestion Locale du CDG 54 et de XDémat,
- 57/2018 du 19/11/2018 relative à la décision modificative n°1 pour l'avenant à la convention de fortagage avec GSM suite au versement global au CCAS,
- 68/2018 du 17/12/2018 relative au versement du CCAS pour le projet intergénérationnel.

Ce document reprend l'ensemble des mouvements comptables ordonnancés au titre de l'exercice passé.

### Compte Administratif 2018 - présentation par chapitre budgétaire

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2018</b>								
Dépenses de Fonctionnement		Prévu	Réalisé	Dépenses d'Investissement		RAR		
011	Charges à caractère général	480 000 €	400 642,63 €	10	Dotations et fonds divers	350,00 €	0,00 €	
012	Charges de personnel	450 000 €	359 931,08 €	16	Emprunts	30 000,00 €	18 082,41 €	
014	Atténuation de produits	10 000 €	5 857,00 €	20	Immobilisations incorporelles	16 680,00 €	12 445,92 €	
65	Autres charges de gestion	190 000 €	156 725,05 €	21	Immobilisations corporelles	324 417,00 €	4 593,00 €	
66	Charges financières	16 000 €	5 033,35 €	23	Immobilisations en cours	1 904 258,00 €	482 344,19 €	
67	Charges exceptionnelles	24 000 €	16 401,33 €	26	Acquisitions de participations	200,00 €	200,00 €	
022	Dépenses imprévues	78 800 €	0,00 €	27	Autres immob financières	15,00 €	15,50 €	
023	Virement investissement	1 350 000 €	0,00 €	001	Résultat reporté	41 614,00 €	0,00 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	30 000 €	11 060,42 €	020	Dépenses imprévues	23 454,00 €	0,00 €	
				040	Ordre différences réalisations	0,00 €	0,00 €	
				041	Ordre opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	
	<b>TOTAUX :</b>	<b>2 628 800 €</b>	<b>955 650,86 €</b>		<b>TOTAUX :</b>	<b>2 340 988,00 €</b>	<b>626 125,64 €</b>	
							<b>178 979,00 €</b>	
Recettes de Fonctionnement		Prévu	Réalisé	Recettes d'Investissement		Prévu	Réalisé	RAR
013	Produits de gestion courante	2 000,00 €	641,31 €	10	Dotations et fonds divers	168 660,00 €	153 307,84 €	
70	Vente de produits	133 000 €	123 940,82 €	1068	Excédents de fonctionnement	129 664,00 €	129 663,91 €	
72	Immobilisations corporelles	0 €	0,00 €	13	Subventions d'investissement	462 664,00 €	207 639,00 €	255 025,00 €
73	Impôts et taxes	893 427 €	943 037,65 €	16	Emprunts	200 000,00 €	25 000,00 €	
74	Dotations et subventions	177 000 €	221 867,12 €	20	Immobilisations	0,00 €	0,00 €	
75	Autres produits de gestion	10 000 €	13 221,03 €	21	Vente d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	
76	Produits financiers	0 €	1,95 €	23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	
77	Produits exceptionnels	1 378 €	37 387,41 €	26	Participation et créances	0,00 €	0,00 €	
79	Transferts de charges	0 €	0,00 €	27	Autres immobilisations financ	0,00 €	0,00 €	
002	Excédent ordinaire reporté	1 411 995,00 €		001	Résultat reporté	0,00 €	0,00 €	
042	Opérations d'ordre	0 €	0,00 €	010	Stocks		0,00 €	
				021	Virement fonctionnement	1 350 000,00 €	0,00 €	
				024	Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	
				040	Opérations d'ordre entre sections	30 000,00 €	0,00 €	
				041	Ordre opérations patrimoniales	0,00 €	11 060,42 €	
	<b>TOTAUX :</b>	<b>2 628 800,00 €</b>	<b>1 340 097,29 €</b>		<b>TOTAUX :</b>	<b>2 340 988,00 €</b>	<b>526 671,17 €</b>	
	<b>Excédent fonctionnement :</b>		<b>384 446,43 €</b>		<b>Résultat investissement :</b>		<b>-41 613,91 €</b>	
	<b>Résultat clôture fonct N-1 :</b>		<b>1 411 995,70 €</b>		<b>Résultat clôture invest :</b>		<b>-99 454,47 €</b>	
	<b>Excédent fonct réel N :</b>		<b>1 796 442,13 €</b>		<b>Résultat invest réel N :</b>		<b>-141 068,38 €</b>	
	<b>Résultat de clôture N :</b>		<b>1 655 373,75 €</b>		<b>Solde des RAR N-1</b>		<b>76 046,00 €</b>	
	<b>Résultat global réel N :</b>		<b>1 731 419,75 €</b>					

## Compte Administratif 2018 - présentation par classe budgétaire

Année 2018

Budget général

Commune de FLAVIGNY-sur-MOSELLE

INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES
Classe 1	18 297,91 €	515 610,75 €	Classe 6	766 430,71 €	
Classe 2	607 827,73 €	0,00 €	Classe 7		1 339 455,98 €
Classe 010	0,00 €	0,00 €	Classe 01	178 159,73 €	641,31 €
Classe 04		11 060,42 €	Classe 04	11 060,42 €	0,00 €
Totaux :	<b>626 125,64 €</b>	<b>526 671,17 €</b>	Totaux :	<b>955 650,86 €</b>	<b>1 340 097,29 €</b>
Résultat de l'exercice	<b>99 454,47 €</b>		Résultat de l'exercice		<b>384 446,43 €</b>
Déficit ou excédent reporté		<b>41 613,91 €</b>	Déficit ou excédent reporté		<b>1 411 995,70 €</b>
Résultat de clôture	<b>141 068,38 €</b>		Résultat de clôture		<b>1 796 442,13 €</b>

**Excédent global : 1 655 373,75 €**

INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES
Restes à réaliser	178 979,00 €		Restes à réaliser	0,00 €	
Restes à réaliser		255 025,00 €	Restes à réaliser		0,00 €
Solde des RAR	<b>-76 046,00 €</b>		Solde des RAR	<b>0,00 €</b>	

**Résultat réel : 1 731 419,75 €**

### Rappel du Compte de Gestion 2018

COMPTE DE GESTION 2018							
Sections	Résultats de clôture 2017	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice 2018	Résultats de clôture 2018	RAR DEPENSES	RAR RECETTES	Solde REEL
Investissement :	-41 613,91	0,00	-99 454,47	-141 068,38	-178 979,00	255 025,00	<b>-65 022,38</b>
Fonctionnement :	1 541 659,61	-129 663,91	384 446,43	1 796 442,13			<b>1 796 442,13</b>
<b>Totaux =</b>	<b>1 500 045,70</b>	<b>-129 663,91</b>	<b>284 991,96</b>	<b>1 655 373,75</b>	<b>-178 979,00</b>	<b>255 025,00</b>	<b>1 731 419,75</b>

Avant le vote, le Maire souhaite également porter à la connaissance des élus le document d'analyse sur la gestion communale qui a été établi par le Secrétaire de Mairie.

Ce document, dont vous trouverez ci-joint une copie, aidera la commission finances dans ses orientations lors de l'élaboration du budget primitif 2019. Il prend en compte les principales données du compte administratif 2018 placées en évolution par rapport aux exercices précédents.

Après avoir apporté l'ensemble des éléments permettant à l'assemblée d'apprécier sa gestion et conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales qui précise que le Maire doit se retirer au moment du vote du compte administratif, le Maire passe donc la parole au Président de séance élu pour l'occasion et quitte la salle.

## **Le nouveau Président,**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu les documents budgétaires de l'exercice 2018,  
Vu le compte de gestion du Receveur municipal pour 2018,  
Vu la présentation du compte administratif,  
Suivant l'avis favorable de la commission finances,

### **PROPOSE que le Conseil Municipal :**

- ⇒ Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer selon le tableau exposé ci-dessus,
- ⇒ Constate les identités de valeur avec le Compte de gestion du Percepteur,
- ⇒ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- ⇒ Approuve l'arrêté des comptes de l'exercice budgétaire 2018, conformément à l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

## **N°05/2019 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018**

La comptabilité M14 prévoit l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent. La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif. Ce solde est constitué du résultat comptable de l'exercice, augmenté le cas échéant, du résultat reporté en fonctionnement de l'exercice précédent.

Il s'agit d'une procédure qui consiste à :

- ✓ Constater le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif,
- ✓ Affecter ce résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement augmenté ou réduit, le cas échéant, par le solde des restes à réaliser.

Pour l'année 2018 :

- ⇒ La section de fonctionnement dégage un résultat global de clôture de 1 796 442,13 €.
- ⇒ La section d'investissement présente elle un résultat global de clôture déficitaire de 141 068,38 €,
- ⇒ Le solde des restes à réaliser est excédentaire pour un montant de 76 046 €.
- ⇒ Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève donc à : 65 022,38 €.

Il est donc nécessaire d'affecter, à minima, une partie du résultat global de clôture de la section de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, à savoir : 65 022,38 €. Le solde, soit : 1 731 419,75 € qui devient donc l'excédent de fonctionnement réel est inscrit en report au compte 002 en recettes de la section de fonctionnement du prochain budget primitif.

**Le Maire propose donc que le Conseil Municipal :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion 2018 produit par le comptable public adopté préalablement,

Vu le compte administratif 2018 adopté préalablement,

**AFFECTE le résultat de fonctionnement du budget primitif 2018 arrêté à 1 796 442,13 € en couverture du besoin de financement pour un montant de 65 022,38 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé », le solde, soit 1 731 419,75 € sera reporté en recettes de la section de fonctionnement au compte 002 du prochain budget primitif.**

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **N°06/2019 - CORRECTION D'UNE ERREUR DE COMPTABILISATION REPRISE DES AMORTISSEMENTS CCSV - 2015**

Le Maire rappelle qu'en 2015, l'assemblée délibérante avait autorisé la reprise des amortissements de la Communauté de Communes du SainTois au Vermois lors de la dissolution de celle-ci.

Or, le Trésorier vient d'informer la Mairie qu'une erreur de comptabilisation de reprise de subventions amortissables a été constatée au niveau du mandat n° 1319 de 2015, à savoir, que le montant repris ne tenait pas compte des amortissements antérieurs réalisés par l'ancienne Communauté de Communes. Le Trésorier précise qu'il a corrigé cette erreur par opération interne non budgétaire débiteur au 1068 et crédeur au 13913 pour un montant de 3 510,10 €.

En conséquence, le Maire propose que le conseil municipal accepte cette rectification non budgétaire.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **N°07/2019 - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION**

Le Maire rappelle que, par délibération en date du 14 avril 2014, l'assemblée délibérante lui a octroyé une délégation pour certaines affaires prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à la réglementation, il doit informer à chaque séance de conseil municipal de l'utilisation qu'il en a faite. En conséquence, le Maire donne lecture aux élus municipaux des décisions prises dans le cadre de cette délégation et qu'il a notamment :

1. Renoncé à exercer le droit de préemption sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) présentées par :

**Pas de DIA**

2. Prononcé la délivrance des concessions de cimetière suivantes :

- **Famille FERRY - Case columbarium n°25 (30 ans) le 25/01/2019**
- **Famille MOUGENOT - renouvellement concession BTer 98 (30 ans) le 14/10/2018**

3. Esté en justice afin de défendre la commune :

**Pas de contentieux**

4. Passé les marchés publics suivants pour le compte de la commune de FLAVIGNY-sur-MOSELLE (voir état ci-joint).

**LES ELUS PRENNENT ACTE DE CES DECISIONS**

**A vingt et heure trente, l'ordre du jour étant épuisé,  
le Président lève la séance.**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLAVIGNY SUR MOSELLE**  
**Séance ordinaire du 11 mars 2019 - del 02/2019 - 07/2019**

<b>Marcel TEDESCO</b>	
<b>Dominique RAVEY</b>	
<b>Michel HEQUETTE</b>	
<b>Anne ROZAIRE</b>	
<b>Pascal DURAND</b>	
<b><del>Dominique ROUSSEAU</del></b>	
<b><del>Michelle ARGENTON</del></b>	
<b>Marie-Claude CARDOT</b>	
<b>Cathy GREINER</b>	
<b><del>Philippe COUSIN</del></b>	
<b>François POIRSON</b>	
<b>Christine MEYER</b>	
<b><del>Patrice MOLL</del></b>	
<b>Marie-Odile CELKA</b>	
<b>Laurent NOISETTE</b>	
<b>Olivier GERARDIN</b>	
<b>Corinne MILBACH</b>	
<b><del>Clémence BURTIN</del></b>	



